

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE BASSECOURT
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022, A 20H00, A L'ADMINISTRATION
COMMUNALE, ESPACE SETAG, 1^{ER} ETAGE**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 15 mars 2022.
4. Présentation du budget 2023 et des comptes 2021
5. Prendre connaissance et préavisier le crédit de CHF 555'000.- TTC pour la réfection de la desserte Nord du village de Bassecourt.
6. Prendre une décision de principe sur la vente éventuelle de la parcelle n°3541 d'une surface brute de 1'449 m².
7. Information sur l'ancien hangar forestier.
8. Divers et imprévu.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. Michel Simon
Secrétaire	:	M. Raphaël Mérillat
Excusés	:	--
Scrutateur	:	M. Pascal Crétin
Nombre d'ayants droit présents	:	11
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 39 du 4 novembre 2022 et envoi d'un tout ménage à tous les habitants de Bassecourt.

1. Salutations et souhaits de bienvenue.

Il est 20h02 lorsque M. Pascal Crétin, Conseiller communal, salue tous les membres et les remercie de participer à cette assemblée. Il remercie M. Joël Godat de Ecoeng ainsi que M. Mirco Bellè pour la présentation des comptes.

2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.

M. Pascal Crétin demande si un ayant droit souhaite être président de la séance de ce soir ? Cela n'est pas le cas, les ayants droit proposent donc M. François Rebetez. Ce dernier accepte et demande si l'ordre du jour est accepté tel que présenté ou s'il y a des modifications qui sont demandées ?

Une modification est demandée pour faire passer les points 4 à 6 avant le point 3 et ainsi permettre aux personnes qui présentent ces points de quitter l'assemblée par la suite. Suite au vote, cette modification est acceptée par l'assemblée. M. Pascal Crétin est nommé scrutateur pour la soirée.

3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 15 mars 2022.

François Rebetez revient au point 3 après avoir passé les points 4 à 6 et demande s'il y a des questions par rapport au PV du 15 mars 2022. Le PV est approuvé à l'unanimité.

4. Prendre connaissance et préavisier le crédit de CHF 555'000.- TTC pour la réfection de la desserte Nord du village de Bassecourt.

M. Rebetez informe que le bureau Ecoeng a été invité pour présenter l'étape 1 du projet de desserte forestière Nord du village de Bassecourt et remercie M. Godat de sa présence. Il lui cède la parole pour présenter le projet. M. Godat explique que la commune a déjà donné son accord sous réserve de l'acceptation de la bourgeoisie de Bassecourt et maintenant, c'est à la bourgeoisie de statuer sur ce projet. Il souligne que les forêts qui sont englobés dans le périmètre et qui figurent parmi les plus productives du canton du Jura. Il y a donc une volonté d'exploiter ces forêts. Le problème est que le sol est moins stable qu'ailleurs et cela nécessite une attention particulière si l'on veut pouvoir les exploiter. Certains chemins ne seront plus exploitables si elle ne le fait pas. Il précise qu'il s'agit d'une première étape et il n'y a pas de nécessité de faire la suite.

La desserte de base du massif forestier est à réfectionner prêt de la forêt car il y a déjà des chemins qui ne sont plus exploités à cause de leur portance. Les chemins étaient construits sur du chêne. Les faiblesses ont été ciblées par le bureau sur place et une carte a été créée.

Un plan général est décrit avec les deux massifs. Certains points ont été sélectionnés. La mesure retenue est l'unité de mètre avec un coût. Le montant total est de 262'000 frs pour la première étape qui consiste à remettre en état l'existant. M. Crétin informe des coûts qui ont été payés jusqu'à aujourd'hui pour le bureau se montent à 28'000 frs. Des cas et des exemples sur places sont montrés par le bureau d'ingénieur. Il y a plusieurs points de réfections qui sont nécessaires et la présentation est annexé (annexe A) au PV.

Il informe qu'une des actions ont été réalisées avec l'école de Lyss qui a exécuté des travaux d'urgence à moindre coût. C'est ce qui explique qu'un message a été préparé par la commune pour les deux premières phases sous réserve de

Question de M. Guerdat par rapport au fait que le Conseil général a déjà validé l'entier des travaux, que se passe en cas de refus d'un des points ? Le chancelier explique que le montant global a été voté par le Conseil général mais n'oblige pas la bourgeoisie à faire la totalité des travaux. Un nouveau message pourra être refait par la suite pour les phases suivantes au besoin et le message contenait une mention qu'il était accepté sous réserve de la validation de la bourgeoisie de Bassecourt.

M. Rebetez souligne que la commission demande à ce qu'il n'y ait que la phase une qui soit subventionné. M. Guerdat explique que c'est ridicule de payer plus pour ne pas être subventionné. Il est donc demandé de voter sur la phase une de 240'000 frs.

La proposition est passé au vote et c'est à l'unanimité que la phase 1 est acceptée.

5. Présentation du budget 2023 et des comptes 2021

M. Bellè souligne que les comptes ont déjà été approuvés par le Conseil général en juin 2022 et qu'ils représentent une image à la fin de l'année 2021. Il rappelle les principes de base. Il explique également les différents patrimoines (administratif et financier)

Il n'y a pas de question sur les comptes.

Le budget 2023 est présenté. Il y a une question par rapport aux investissements à savoir ce qu'il y a de prévu pour la loge de Bassecourt ? Les membres de la commission informe qu'un point à ce sujet sera discuté après le point 6. La présentation des comptes 2021 et le budget 2023 sont disponibles en annexes B et C.

M. Rebetez remercie Monsieur Bellè pour sa présentation et passe au point suivant.

6. Prendre une décision de principe sur la vente éventuelle de la parcelle n°3541 d'une surface brute de 1'449 m2.

Présente le projet de viabilisation de la parcelle 3541 de 1449 m2 appartenant actuellement à la bourgeoisie. La Migros souhaite acheter les 3 parcelles de cette zone, à savoir la parcelle 3539 appartenant à la Fondation Pré Convert. La parcelle 3540 appartenant à la Commune et la parcelle 3541 appartenant à la Bourgeoisie. Actuellement ces parcelles ne sont pas viabilisées. La viabilisation nécessitera une emprise de 11% afin d'y réaliser une route. Il sera également nécessaire d'élargir la route d'accès à l'autoroute.

Coût global de la viabilisation des 3 parcelles : 1'450'000.- Frs dont 440'000.- pour l'élargissement de la bretelle d'autoroute.

Surface brute parcelles 3541 : 1449 m2

Surface nette utile à vendre à Migros : 1449 m2 – 11% pour viabilisation = 1289 m2

Il informe également que les autres propriétaires (Fondation Pré-Convert) ainsi que la Migros prennent à leur charge le 80% des frais de viabilisation et qu'il resterait donc le 20% à charge des propriétaires actuels. La répartition concernant la parcelle 3541 serait donc basé sur le 20% et dans ces 20%, la commune participe à 75% et la bourgeoisie à 25%. Cela représente une participation de la bourgeoisie de 7.5% (33'000 frs) de la viabilisation et de l'élargissement évitement Est, 5% de l'accès Nord (43'000 frs) et 5% du plan spécial (7'500 frs) soit un coût total de participation pour la viabilisation de 83'500 frs, le prix de vente est de 300 frs/m2 et cela représente une vente de 1289*300 frs donc 386'7000 frs ce qui signifie un bénéfice de 303'200 frs (386'700 - 83'500). Toutes les informations sont disponibles aux annexes D et E.

JBV demande s'il y a des questions ? M. Rebetez est étonné de ne pas voir la part de la Fondation Pré Convert sur les slides ? JBV répond qu'ils participent également à la viabilisation et que le calcul a été fait sur les surfaces totales. Afin d'amener de la clarté et de séparer les entités lors des présentations, elle a été enlevée des slides. M. Christe demande si la route appartiendrait au nouveau propriétaire ou à la commune. JBV explique que c'est pour cette raison qu'il y a une baisse de 11% sur toutes les surfaces. La route revient donc à la commune et son entretien également.

François Rebetez demande si la commune ne devrait pas participer plus à la viabilisation car, dans une viabilisation standard, le 20 % est à charge de la commune. JBV répond qu'il va se renseigner sur ce point et que la commune pourra faire une réponse à la commission à ce sujet. M. Guerdat explique que la viabilisation de la bourgeoisie de Bassecourt représente environ le 6% et que cela est déjà très bas. JBV souligne que la commune pourra s'assurer de la légalité de ce point avant la signature d'un acte conditionnel ou d'une promesse de vente.

La discussion est ouverte par M. Rebetez. M. Simon souligne que, normalement, la bourgeoisie ne vend pas, mais, dans cette situation, il est plus simple de vendre ce terrain et de ne pas faire un échange car il serait difficile de le louer par la suite et les conditions sont bonnes. La proposition est de vendre le terrain. Le chancelier explique que le but est de faire un acte de vente conditionnel permettant ainsi de finaliser les coûts et d'acter les répartitions par la suite. Les ayants droits valide à l'unanimité le principe de vendre la parcelle et demande de clarifier les points de viabilisation.

7. Information sur l'ancien hangar forestier.

M. Christe demande si une étude a été faite pour savoir si cela coûte plus. Il demande également comment c'est passé la démolition ? Le chancelier informe que la commission a demandé une offre et

